



## Commune de Vionnaz

### Communiqué de presse

Vionnaz, le 10 août 2017

## **Feu vert pour la future petite centrale hydraulique de Vionnaz**

**Le canton du Valais vient de délivrer à Avançon Energie SA l'autorisation de construire une petite centrale hydroélectrique à Vionnaz. Appelée à turbiner les eaux du torrent de l'Avançon, elle produira l'équivalent de la consommation de 1'800 ménages.**

La mise à l'enquête du dossier de permis de construire la petite centrale hydroélectrique s'est achevée le 4 avril dernier. Les oppositions issues de cette procédure ayant fait l'objet d'un accord entre les parties, le canton du Valais a délivré son approbation des plans, octroyant ainsi l'autorisation de construire l'ouvrage.

Détenue par la Commune de Vionnaz (60%), Romande Energie SA (35%) et la Bourgeoisie de Vionnaz (5%), la société Avançon Energie SA va à présent lancer les appels d'offres pour la réalisation des différents aménagements. Selon l'avancement de la procédure d'appel d'offres, les travaux de construction de l'ouvrage pourraient débuter fin 2017 ou début 2018.

### **Engagement en faveur de la production renouvelable**

« La mise en service de cette centrale, prévue fin 2018, concrétisera une nouvelle fois l'engagement de ses partenaires en faveur de la production d'énergie locale et renouvelable », relève Monsieur Laurent Lattion, Président de la commune de Vionnaz et d'Avançon Energie SA.

La petite centrale hydraulique produira près de 6.25 millions de kilowattheures d'électricité, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 1'800 ménages. Représentant un investissement de plus de 10 millions de francs, elle bénéficiera de la rétribution à prix coûtant (RPC) de la Confédération.

### **Synergies avec d'autres partenaires**

Les travaux en lien avec ce projet de turbinage permettront le développement de synergies intéressantes.

En effet, sous réserve de l'obtention des autorisations requises, la commune de Vionnaz profitera des travaux de fouille à réaliser le long de la conduite forcée de la future centrale pour procéder à l'installation ou au remplacement d'équipements d'utilité publique (eau potable, eaux usées et de surface, etc.) ; il en ira de même avec la volonté de la Société du Gaz de la Plaine du Rhône d'alimenter en gaz le secteur de la Jorette à Torgon. De son côté, Romande Energie SA en profitera pour effectuer des travaux d'optimisation de son réseau de distribution électrique.

---

## Contacts

### Commune de Vionnaz

Laurent Lattion

Président

Tél. : 024 481 42 52

[laurent.lattion@vionnaz.ch](mailto:laurent.lattion@vionnaz.ch)

### Romande Energie

Laurence Gardiol

Chargée de communication sénior

Tél. : 021 802 95 70

[laurence.gardiol@romande-energie.ch](mailto:laurence.gardiol@romande-energie.ch)



### Légende photo

MM. Laurent Lattion (Président d'Avançon Energie SA – à dr.) et Etienne Roy (Vice-Président) prennent connaissance de l'autorisation de construire